

Perdofemina vaut-il mieux qu'un simple analgésique?



31 juillet 2019

Le nom de ce produit donne l'impression qu'il a été conçu spécialement pour les femmes souffrant de douleurs menstruelles. Cela est trompeur, puisqu'en réalité, il s'agit tout bonnement d'ibuprofène dans un emballage onéreux. D'après nous, ce produit doit être retiré de la vente.

Le nom de ce produit donne l'impression qu'il a spécialement été conçu pour les règles douloureuses. En réalité, il ne se distingue en rien d'un « simple » analgésique, dont de nombreuses versions meilleur marché sont en vente.

Quel est le problème?

- Le fabricant tente de convaincre les consommateurs d'acheter ce produit en leur faisant miroiter qu'il fait plus d'effet qu'un simple analgésique pour réduire les douleurs des règles, alors qu'ils ont peut-être déjà un médicament à base d'ibuprofène à la maison. Cela induit en erreur. En Australie, une autre entreprise pharmaceutique a été condamnée devant un tribunal pour des pratiques similaires (voir [notre article à ce sujet](#)).
- Ces pratiques augmentent d'après nous le risque d'overdose. Par exemple, lorsqu'une femme prend du Perdofemina et prend un analgésique « normal » contenant de l'ibuprofène trois heures plus tard, en supposant que c'est un médicament différent. On a constaté que les patients prenant de fortes doses d'ibuprofène (2.400 mg ou plus par jour) présentaient une légère augmentation du risque de problèmes cardiovasculaires, comme les crises cardiaques et les AVC.

Nos revendications

Ce produit doit disparaître du marché.

Nos actions

En 2015, nous avons écrit plusieurs lettres à la ministre de la Santé, Mme De Block, et à l'agence des médicaments (AFMPS) pour leur demander de prendre les mesures appropriées. À cette époque, Johnson & Johnson avait un autre produit sur le marché: Perdotensio, un produit « fait sur mesure » pour les personnes souffrant de douleurs musculaires. Ce produit n'était pas non plus différent des analgésiques et de l'ibuprofène ordinaires quant à ses ingrédients.

Nos courriers:

- [21 avril 2015: courrier à l'AFMPS](#)

- 22 décembre 2015: courrier à l'AFMPS
- 22 décembre 2015: courrier à Mme De Block

État de la situation

- **Janvier 2016:** Nous recevons une réponse décevante de l'Agence des médicaments. Selon le service public, il n'est pas question de violation de la loi. L'agence n'a reçu aucun signalement justifiant un réexamen de l'autorisation de mise sur le marché de ces médicaments, tel est en substance le message de la lettre que nous avons reçue.
- **Août 2019:** Perdotensio a depuis lors été retiré de la vente, mais on ne peut malheureusement pas en dire autant pour Perdofemina. Nous sommes en train d'examiner la manière dont nous pouvons donner suite à cette affaire.
- Le **23 juin 2020**, nous avons à nouveau envoyé un courrier à l'autorité compétente (l'agence des médicaments) afin d'aborder cette situation.